Image not found or type unknown

Autorité parentale - parents séparés

Par **Mariet**, le **13/01/2011** à **17:25**

Bonjour,

Je lis des choses contradictoires concernant l'autorité parentale et le fait que les parents ne vivent pas ensemble au moment de la naissance et de la reconnaissance.
Je n'ai jamais vécu avec le père de mon fils. Il l'a reconnu à la naissance mais nous n'avons jamais été en couple.
Sur certains forums, je lis que l'autorité parentale est conjointe à la double condition de la reconnaissance dans l'année ET de vivre ensemble. Dans d'autres qu'il n'est pas nécessaire que les parents vivent ensemble.
Auriez-vous une réponse à m'apporter ? Qui détient l'autorité parentale ? Moi seule parce que nous ne vivions pas ensemble ? Nous deux parce qu'il l'a reconnu ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Claralea**, le **13/01/2011** à **17:34**

Vous avez l'autorite parentale conjointe car il a reconnu l'enfant à la naissance, pas besoin de vivre ensemble

Par **Domil**, le **13/01/2011** à **17:46**

Vous lisez des choses contradictoires car la loi a changé souvent et que beaucoup de gens croient n'importe quoi.

Désormais, la situation des parents en tant que couple n'a plus aucune importance. Qu'ils soient mariés, en concubinage, ou que l'enfant soit juste le résultat d'une unique relation sexuelle, ça ne change plus rien. De même qu'il n'y a plus d'enfant légitime ou naturel.

Si le père a reconnu l'enfant avant ses un an, il a l'autorité parentale conjointe avec la mère.

Par **Mariet**, le **13/01/2011** à **20:34**

Merci pour ces réponses rapides!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés